



Lettre d'huissier pour créance impayée

Par **lasbleye**, le **04/06/2009** à **08:09**

Bonjour,rnrnrnjai reçu récemment une lettre d'un huissier de justice me réclamant un X somme réclamé par un créancier; N'ayant jamais souscrit un pret avec cet organisme, j'appelle l'huissier pour explications. Il m'informe uniquement que c'est une créance repriseà 'une autre scciété mais refuse de me dire son nom et que cette société avait obtenu un jugement du tribunal pour défaut de paiement en 1992.rnIl refuse donc de me dire qui est le créancier originel et de de détailler le montant de la créance.rnQuel recours ?

Par **lorelay45**, le **04/06/2009** à **17:48**

Bonjour,rnrnLe mieux, c'est de vous rendre au cabinet de ce dernier.rnrnDans la mesure où, il n'y a eu aucune condamnation judiciaire, il ne peut rien contre vous. Il peut vous menacer de saisir vos biens ou salaires mais en fait, c'est pas vrai. Il faut avant celà que le juge vous condamne avant que l'huissier puisse procéder au recouvrement.rnrnLe mieux c'est de nous dire sur le site, pour combien vous devez payer. En effet, si la somme est inférieure à 300€, vous pouvez dormir tranquille car très souvent, se sera passée en perte ou non valeur. Une solution, marqué NPAI sur les courriers de l'huissier sans les ouvrir et remettez à la poste ceci seulement si vous n'avez pas été condamné par le tribunal à payer.rnrnJe repète : MIEUX VAUT VOUS RENDRE DANS LE CABINET DE L'HUISSIER sauf s'il est hors de votre département ce qui attestera que le tribunal n'a pas jugé votre affaire!rnrnIsabelle